

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 juillet 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5234e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation à New York, le lundi 25 juillet, à 15 h 45

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 25 juillet 2005, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5234e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par Mme Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
>
> Les membres du Conseil, Mme Tagliavini et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif. »

05-43773 (F) 250705 250705